



## Communiqué de presse

Montpellier, le 8 août 2025

**Au-delà de ses missions de contrôle de la gestion des organismes publics locaux, la chambre régionale des comptes peut être saisie par le préfet notamment lorsqu'une collectivité n'a pas adopté son budget de l'année en cours dans les délais prévus par la réglementation (article L.1612-2 du code général des collectivités territoriales). Dans ce cas, elle propose alors un budget au préfet qui le règle et le rend exécutoire.**

Le 26 juin 2025, le préfet de Haute-Garonne a saisi la chambre régionale des comptes car l'assemblée délibérante du syndicat intercommunal à vocation multiple du Haut-Comminges (SIVOM) a rejeté, lors de la séance du 2 juin 2025, le budget principal et les trois budgets annexes relatifs au « Garage », au « Services d'aide à domicile » et à la « Collecte et Traitement des déchets »

Créé en 1969, le SIVOM regroupe des collectivités situées en Haute-Garonne et dans les Hautes-Pyrénées. Ce syndicat à la carte s'étend sur 49 communes réparties sur les communautés de communes, Pyrénées Haut Garonnaises et Neste Barousse, et regroupe 10 069 habitants.

La chambre régionale des comptes a déterminé le niveau de financement nécessaire pour couvrir les déficits antérieurs et les conséquences sur le budget 2025 à établir. Elle a ensuite, pour chaque budget, formulé des propositions permettant le fonctionnement normal des services, le règlement des dépenses obligatoires et la poursuite des opérations engagées ou présentant un caractère d'urgence ou de sécurité, sans toutefois se substituer à l'assemblée délibérante pour décider du choix d'investissements nouveaux.

Les statuts du SIVOM, fixant les contributions des collectivités membres, devront être revus et précisés afin d'une part, de prendre en considération la restitution de la compétence « voirie » à la communauté de communes Pyrénées Haut-Garonnaises ; d'autre part, de définir le partage effectif des contributions entre les membres.

Il reviendra, enfin, au conseil syndical de procéder rapidement à l'appel des cotisations auprès des membres afin de faire face aux difficultés actuelles de trésorerie.



N'hésitez pas à partager dans vos articles sur le web et sur les réseaux sociaux, le lien vers notre rapport ([cliquez ici](#)), ou vers notre site internet ([cliquez ici](#)), où il se trouve en libre téléchargement.

-----



**Contacts presse : [occitanie-communication@crtc.ccomptes.fr](mailto:occitanie-communication@crtc.ccomptes.fr)**

**T +33 4 67 20 73 00**

Eric Morel [eric.morel@crtc.ccomptes.fr](mailto:eric.morel@crtc.ccomptes.fr)  
Caroline Froelig [caroline.froelig@crtc.ccomptes.fr](mailto:caroline.froelig@crtc.ccomptes.fr)  
Ferdaos Fassih [ferdaos.fassih@crtc.ccomptes.fr](mailto:ferdaos.fassih@crtc.ccomptes.fr)

CRC Occitanie  
500, avenue des Etats du Languedoc – CS 70755  
34064 Montpellier cedex 2

[Site internet](#)

